L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 26 MAI 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 26 MAI 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

LE CONGRÈS

—DES—

PROPRIÉTAIRES CHRÉTIENS

DE FRANCE.

Tout récemment, s'est ouvert, à l'hôtel de la Société d'horticulture, Paris, sous la présidence de Mgr Turinaz, évêque de Nancy, le Congrès des propriétaires chrétiens de France.

Mgr Turinaz avait à ses côtés MM. le comte de Canisnonnort, le comte Yvert, le comte de Villontrey, l'abbé Milhault, curé de Saint-Roch.

Que sont, que doivent être les propriétaires chrétiens? M. de Collan va le dire :

Le capitaliste a le devoir de faire fructifier honnêtement ses capitaux.

Il doit veiller à ce que son argent ne serve pas à des opérations financières véreuses ou oneuses, à ce que les bénéfices ne soient pas acquis au détriment de la santé de l'ouvrier à ce que le travail n'empêche pas ce dernier de remplir ses devoirs de famille et de religion.

Le propriétaire doit être juste, bon, patient, se rappeler qu'il n'est que le dépositaire d'une partie du capital social et ne jamais abuser des droits que lui confère la loi.

Et le Congrès a commencé la discussion du programme suivant :

1° Les devoirs et les droits de la propriété, d'après les enseignements de l'Encyclique *Rerum novarum*.

2° La propriété individuelle ou collective en ville :

3° Le gouvernement chrétien de la famille et de la maison : choix des auxiliaires.

4° Le groupement des propriétaires et capitalistes chrétiens.

5° L'étude des sociétés anonymes dans les grandes villes : gaz omnibus, eaux, compagnies d'assurances, compagnies immobilières d'alimentation, grands magasins.

—Mgr Turinaz parle de la grande orientalerie de Baccara, qui se trouve dans son diocèse.

On y a réduit de deux heures la journée de travail, on y accorde le repos du dimanche. Aussi il n'y a jamais eu, dans cette population de 3 ou 4,000 ouvriers, signe de mécontentement. Tous les samedis, un comité d'ouvriers se réunit avec le directeur de l'usine pour discuter les intérêts de l'usine. Là, nul danger de grève. Les ouvriers sont contents, ce qui n'empêche pas chaque action de rapporter 13,500 francs.

—D'après l'orateur qui succède à Monseigneur de Nancy :

L'association des propriétaires et actionnaires chrétiens a pour but d'enrayer les progrès du socialisme révolutionnaire, en favorisant le rapprochement entre les propriétaires ou actionnaires et l'ouvrier.

—Le comte Maurice de Lamarre traite du choix des auxiliaires :

Le chrétien, digne de ce nom, doit faire un choix judicieux des collaborateurs de sa vie : domestiques, fournisseurs, gérants, notaires, etc. Tous doivent être chrétiens.

Chaque église pourrait suivre l'exemple de Saint Roch où la sacristie possède un registre sur lequel viennent s'inscrire les commerçants qui s'engagent à fermer le dimanche.

Mgr Turinaz reprend la parole :

Je dois appeler votre attention sur la propriété rurale.

Pour moi elle n'apparaît la première de toutes et elle sera la dernière, car elle ne s'en va pas, tandis que nous voyons les fortunes financières sombrer dans les krachs de la Bourse.

En pratique, le propriétaire rural aura toujours plus d'influence sur le paysan que les actionnaires ne sauraient en acquérir sur les ouvriers des villes.

Il y a dans mes paroisses une dépopulation effrayante, une émigration désolante. Au cours de mes visites pastorales, j'ai constaté qu'une commune de 500 habitants n'a fournis en une année que cinq enfants.

.....Et que deviennent les paysans qui émigrent sans cesse dans les villes? Ils préparent le triomphe de l'anarchie.

Lorsque l'Allemagne aura le double de la population de la France elle n'aura qu'à venir : la France n'aura plus de bras capables de tirer une épée pour la défendre, parce que ses enfants n'auront pas tenu la charrue. Eh bien, nous voulons sauver la France en arrêtant un mouvement démoralisateur de l'émigration dans les villes.

L'influence des propriétaires chrétiens doit être intellectuelle, *populaire* spectaculeuse. Il faut que le propriétaire connaisse lui-même l'agriculture, qu'il fréquente le paysan chez lui, ainsi que je fais moi-même dans mes visites pastorales..... Les riches doivent protéger les œuvres des patronages dans les campagnes. Que le propriétaire prête son aide au prêtre, que le prêtre prête son aide au propriétaire et qu'ils allient ensemble la main ouverte vers l'ouvrier, vers le paysan. Que le propriétaire et le prêtre n'aient qu'un seul mot d'ordre : que l'ouvrier et le paysan comprendront. Vive la France!

C'est sur ce cri qu'est levée la séance.

Mgr Turinaz donne sa bénédiction pontificale, et l'assemblée, très nombreuse, se retire en prenant rendez-vous pour le lendemain.

Les quelques citations, très abrégées, qui précèdent, suffisent à faire connaître le but de ce nouveau Congrès. Il est clair que tout l'ordre social est entré dans une nouvelle voie.

Exposition des inventions nouvelles.

Le 1er juillet prochain s'ouvrira à Paris sous le patronage du Ministre du Commerce et de l'Industrie et du Ministre de l'Agriculture, une Exposition internationale des Inventions nouvelles.

Cette Exposition sera installée dans le vaste cadre du Palais des Machines dont le souvenir grandiose est toujours présent à l'esprit de ceux qui ont visité l'Exposition Universelle de 1889.

Cette entreprise, dont le succès est assuré par la participation des plus grands inventeurs français et étrangers, sera une des curiosités de Paris pendant l'été de 1892.

S'adresser pour tous renseignements au Commissaire Général : M. E. Bottcher, Ingénieur civil, 15 faubourg Montmartre, à Paris.

Breuvage à la mode.—Le CHOCOLAT MENIER est le breuvage à la mode. On avait rarement jamais fait l'essai! Envoyez carte postale pour échantillons et renseignements. MENIER, New-York.

Le roi Créole.—La Créole Fevrale Tonic est le roi des curatifs. Il rend la vigueur aux femmes du monde délicate; donne du ton, de la force aux parties affaiblies du corps. C'est un remède infaillible pour les maladies de longue durée. Il tue le ver, guérit, rétablit la santé aux organes malades. Il triomphe des cas les plus graves, et désespérés qu'ils soient.

Quelques Cas. A Mr. Fewell, de la moitié du corps couvert d'eczéma guérison. A Ayer.

POUR RECONNAÎTRE LA FALSIFICATION DU VINAIGRE.—On prépare une solution étendue de violet de méthylaniline.

Puis, ayant versé sur une assiette un peu de vinaigre suspect on y laisse tomber quelques gouttes de la solution, en remuant avec une baguette en verre ou en bois, pour en faciliter le mélange.

Si le vinaigre contient des acides minéraux, la couleur violette se verdit pas à disparaître, pour faire place à une coloration caractéristique.

Bleue, et le vinaigre contient de l'acide nitrique.

Verte, il contient de l'acide chlorhydrique ou sulfurique.

Le Journal des produits chimiques ajoute que l'acétate de cuivre qui est un des plus ordinairement employés pour cette fraude, qu'il faudrait avoir eu déjà en l'occasion de l'analyser, ne rougit.

LOUISIANE.

Le Louisiana Planter and Sugar Manufacturer, Nouvelle-Orléans, du 21 mai :

(*Suite.*)

—LETTRE DE LA PAROISSE LAFOURCHE :

Nos planteur comprennent qu'il est grand temps, pour eux, de travailler leurs champs, car l'herbe y pousse rapidement. Tout récemment, les pluies ont été trop fréquentes ; bien qu'elles aient favorisé la végétation, elles maintiennent le sol dans un tel état d'humidité, que tout labourage y devient impossible.

M. J. Williams, de Ridgefield, nous disait, hier, qu'il avait mis en exploitation de nouvelles terres, mais qu'il était, à cause de l'humidité du sol, obligé d'attendre, pour y passer la charrue. Il espérait pouvoir la passer bientôt dans ses cannes et dans son maïs ; mais la pluie battante de mercredi soir va encore retarder cette besogne, si nécessaire, pourtant.

J'apprends, avec regret, que la canne de l'habitation Jos. E Badeaux et celle de M. Traelmond, Forêt qui ont été submergées par les eaux de la crevasse Leblanc et que l'on était parvenu à sauver, sont presque totalement perdues. C'est l'effet de la chaleur du soleil sur elles, après les grandes pluies qui avaient précédé. Il est très malheureux que tant de peines et de travaux n'aient pas réussi. Chez M. Frémé il y avait 80 acres de cannes splendides ; tout a été détruit.

La crevasse Bourgeois, dans la paroisse Assomption, a inondé la région supérieure de notre paroisse, par la raison que l'eau, au lieu de s'écouler directement dans les lacs qui sont par derrière, a été détournée, par les levées de protection, dans la direction de Lafourche. Arrivée à l'habitation White, elle a rencontré un obstacle dans la levée que l'on avait fortifiée en toute hâte. Elle a, alors, été rejetée en arrière et est allée se perdre dans les lacs. Certaines parties de cette levée White ont eu à lutter contre quatre pieds d'eau, tandis que, dans d'autres parties, il n'y en avait qu'un pied. Cette différence est due à la différence des niveaux du sol.

Le Bayou est toujours très haut ; il exige une vigilance constante de la part des planteurs qui sont obligés de songer, à la fois, aux levées et à leurs champs. C'est là vraiment une situation atroce. Ils perdent leurs récoltes par suite des inondations et ils se trouvent dans l'impossibilité de soigner convenablement ce qui échappe à la dévastation. Puisque toutes ces eaux nous arrivent d'une grande partie de l'Union, pourquoi l'Union ne se chargerait-elle pas de nous débarrasser de ce fléau?

—LETTRE DE LA PAROISSE TERREBONNE :

La fin de la semaine passée et le commencement de celle-ci ont été très favorables à la pousse des produits du sol ; mais il y a eu une forte pluie dans certaines régions, et il a fallu y interrompre le labourage. Il a grêlé sur Belle Grove ainsi que sur Ardoyne ; la canne et le maïs en ont souffert ; en général, le temps a été variable dans notre paroisse, et, si ce temps continue, les planteurs auront bien des tracas, car les mauvaises herbes auront envahi leurs champs, et les travaux en seront terriblement retardés.

Jusqu'ici, il n'y a pas en grand mal, ni grande perte de temps ; mais le moment est arrivé où le cultivateur doit avoir, au moins, cinq jours, par semaine, pour soigner ses produits.

—Si l'on parcourt Southdown, Crescent Farm, Ellendale, jusqu'à Ardoyne, les récoltes offrent un superbe coup d'œil ; mais si vous approchez de certains champs, vous voyez des souches défectueuses, au point de vue de la hauteur et de la grosseur, bien que la couleur reste très bonne et indique que la plante se est saine. Ce qui frappe le plus, quand on inspecte les récoltes, c'est l'absence de vastes champs de maïs. On n'en trouve qu'un, sur Ellendale.

Il y a là 150 acres, tout on mais. Là, les charrues et les cultivateurs sont à l'ouvrage. Les unes détruisent les mauvaises herbes, les autres étendent sur le sol les engrais.

Sur Ardoyne, il y a les récoltes les plus belles et les plus uniformes de la paroisse, et les souches, même celles de deuxième année, sont excellentes.

A Whiskey Point, sur la propriété de M. H. C. Minor, on élève une nouvelle sucrerie, entre le Bayou Black et Terrebonné.

—LETTRE DE LA PAROISSE STE-MARIE :

Enfin, nous avons un temps favorable; les récoltes continuent à faire des progrès. La canne est en excellent état. Bien qu'elle ne soit pas précisément précoce, elle est assez haute et assez vigoureuse pour la saison. Seulement, il a fait trop chaud, pendant la journée, heureusement, les pluies viennent modérer les ardeurs de la température.

Le riz et le maïs promettent un abondant rendement. Grand Côte, propriété de M. Frank Viguerie, qu'à solectée, l'an dernier, M. W. F. Weeks, a été grandement améliorée, cette saison. M. L. Descenier y établit un grand moulin supplémentaire, ainsi qu'un brûleur de bagasse.

Adeline, aussi, une des usines centrales les mieux outillées de l'Etat, vient de faire l'acquisition de nouveaux appareils. MM. Oxnard et Spragne ont de beaux champs de cannes ; ils ont fait des arrangements avec leurs voisins, pour acheter leurs cannes et les rouler.

—LETTRE DES ATTAKAPAS :

Entre Washington et Charreyville, sur le Bayou Bœuf, il y aura, cette saison, 2,000 acres de riz. Il y a ample approvisionnement d'eau, des levées et tout le matériel voulu pour assurer le succès. C'est une culture nouvelle, dans ces parages ; mais en 1893, elle produira énormément. C'est un véritable plaisir de contempler, chez MM. Lyle et Knoll, le champ de 60 acres de riz qui y vent admirablement. On a, sur une partie, semé 2 boisseaux de graine et 1 1(2 seulement sur l'autre, à titre d'essai. Tout a parfaitement levé. On a pris des différents niveaux du sol, en vue des levées à construire.

L'eau y est distribuée par une pompe de 6 pouces, mue par une machine à vapeur de 12 chevaux.

MM. Lyle et Knoll sont des planteurs expérimentés. Ils faisaient, généralement, 140 balles de coton, sur 100 acres et 60 boisseaux de maïs, l'acre.

La paroisse Avoyelles contient 462,190 acres de terres alluviales, 19,062 acres de terres hautes, et 92,748 acres de prairies. Aucune paroisse sucrière n'a autant d'avenir pour cette industrie. Les petits fermiers—et il y en a un très grand nombre—demandent, à cor et à cris, l'établissement d'usines centrales. On y peut cultiver, en grand, la canne.

—J'ai vu une habitation Star, appelée aujourd'hui Pocahonta, propriété des frères Mackenzie, de la Nouvelle-Orléans, vo établir une grande raffinerie de sucre, se qui engage les petits fermiers à en prendre à cultiver la canne qu'ils savaient à l'usine Star.

Viennent ensuite les propriétés Louiter, J. Ewell, S. S. Pierce et Ashland qui grandissent tous les jours et seraient bien aises de pouvoir envoyer leurs cannes à une usine centrale, tandis qu'il ne leur est que de sucre open kettle.

Que l'on bâtisse une usine sucre sur le Bœuf à quelques milles d'Eola et l'on aura 90,000 tonnes de cannes à rouler ; ce qui équivaut à $18,000,000 de livres.

Voici, du reste, une liste qui donne une idée juste de ce que l'on peut faire sur le Bayou Bœuf, au-dessous d'Eola, dans un rayon de trois milles :

	Acres.
Allen et Rhodes	1,400
Ch Rabenne	160
Sherby	400
Tanner	500
Ware	100
Lyle et Knoll	300
Heard	75
Murdock	1,000
Smolling	500
Cooper	200
Frith	1,000
Lasher	1,000
Meredith	500
Petites fermes	250
J. Ewell	500
S. S. Pearce	400
H. C. Kemper	200
Total	8,085

Oui, 8085 acres, dont la moitié pourrait produire la canne chaque année et l'autre moitié mise en rotation. Une usine centrale, comme celle dont nous parlions tout à l'heure pourrait aller chercher les cannes jusqu'à 7 milles de distance, au moyen de tramway, la terre riche comme elle l'est, peut produire de 30 à 40 tonnes de cannes l'acre.

Que l'on prenne Barbreck comme usine centrale, sous la direction de M. L. Murray Ferris qu'on la loue pour 10 ans et qu'on y installe tout l'outillage voulu et l'on obtiendra de splendides résultats.

Les trois habitations sucrières de MM. Payne, Barbreck, Anchorage et St-Peter sont en pleine prospérité.

Le Farmer, Covington, paroisse St-Tammany, du 21 mai :

La fabrique de glace d'Abita a recommencé à fonctionner.

Enfin, nous avons reçu mardi soir, une excellente pluie dont nous avions grand besoin et qui a été la bienvenue.

Les propriétaires absents ou inconnus trouveront dans une autre colonne du présent numéro, une notice importante qui les concerne, du shérif Cook.

—C'est le 6 juin qu'a lieu l'élection de notre maire et de nos aldermen.

—Ceux de nos planteurs risiera, qui ont le souci de la propriété de la communauté, sont en train de s'organiser en compagnie par actions en vue de construire un moulin à ris, à Madisonville, ou dans les environs. Ils voudraient que l'œuvre fut achevée à temps pour la prochaine moisson. Ce moulin les rendra indépendants du syndicat du ris et l'argent qu'ils auront avancé leur sera amplement remboursé par les gains qu'ils feront. Nous ne pouvons qu'admirer leur énergie et leur esprit d'entreprise ; nous leur souhaitons un succès complet.

LES TRIBUNAUX COMIQUES.

UN CHIEN QUI NE SAIT PAS LE FRANÇAIS.

Que l'Allemagne ne prenne pas ombrage du jugement prononcé dans l'affaire suivante ! Il est certain qu'elle a eu le dessous, mais, pour Dieu, que l'esprit de parti n'aille pas introduire la politique dans un fait auquel elle est aussi étrangère qu'elle l'était à l'extraction par Bilboquet, d'une bonne dent pour une mauvaise, et fasse le ciel que nos relations si complètement amicales, nous dit-on, ne soient pas troublées à propos d'un chien, le seul Allemand, du reste, qui soit pour quelque chose dans le procès.

Il est vrai que c'est lui qui a cherché querelle à un chien français, mais nous avons hâte de déclarer hautement que le maître de celui-ci n'a pas fait la moindre allusion au proverbe connu, et comme il a dû certainement y songer, nous espérons que, de l'autre côté du Rhin, on lui saura gré de cette réserve, et que nul ne tentera de rallumer des passions à peine éteintes.

Voici le point de départ du procès :

M. Riboix passait, sur un trottoir, avec son chien ; M. Juteux longeait ce trottoir en sens opposé, également avec son chien ; les deux hommes passent leur chemin, les deux chiens s'arrêtent, se regardent, remuent la queue ; puis, les deux museaux se rapprochent, le coin de chaque lèvre supérieure se relève et laisse apercevoir deux rangées de dents, un grognement sourd se fait entendre de part et d'autre. Un gamin, témoin de ces signes précurseurs, envoie un ex, ex, ex ; l'orage éclate, terrible ; les deux adversaires se mordent les oreilles, se roulent dans la boue ; leur maître, venus sur leurs pas, prennent part, chacun pour son chien, puis des mots en viennent aux mains, et il se trouve que je'est un troisième passant, lequel ne connaît ni les maîtres ni les chiens, qui a payé pour tous, et c'est lui qui est aujourd'hui plaignant devant la police correctionnelle.

MM. Riboix et Juteux sont prévenus de coups et blessures.

Messieurs, dit ce dernier, si M. Riboix avait appelé son chien, en le voyant se jeter sur le mien, tout cela ne serait pas arrivé, car le mien est très doux, et si le sien ne l'avait pas attaqué.....

Je l'ai appelé, répond M. Riboix, mais comme c'est un chien qu'on m'a envoyé d'Allemagne tout récemment, il ne comprend pas le français.

M. JUTEUX.—De Strasbourg, permettez, vous l'avez dit au commissaire de police, et, à Strasbourg, on parle français.

M. RIBOIX.—Plus maintenant, monsieur ; c'est défendu, et mon chien ne sait que l'allemand ; je lui apprends le français ; mais il ne fait que commencer.

M. LE PRÉSIDENT.—Cette discussion n'a aucun rapport avec les coups que vous avez portés au plaignant, qui me vous disait rien.

M. JUTEUX.—Moi, je n'ai pas touché ce monsieur.

M. LE PRÉSIDENT.—Vous allez d'abord l'entendre, vous répondrez après.

Le plaignant, M. Barbin, est un homme colossal, de force à étrangler les deux prévenus et leurs chiens avec.

Messieurs, dit-il, j'aurais pu aisément me défendre, mais il m'est interdit de me battre contre moins de quatre hommes.

M. LE PRÉSIDENT.—D'ailleurs, on n'a le droit de se battre avec personne ; on n'a donc pu vous imposer un minimum d'adversaires.

LE TÉMOIN.—Je ne me suis jamais battu ; c'est quelqu'un qui m'a dit que les gens de ma force n'avaient le droit de se battre que contre quatre hommes, et n'ayant jamais été attaqué..... ces messieurs sont les premiers.

M. LE PRÉSIDENT.—A quel propos vous ont-ils attaqué?

LE TÉMOIN.—Je passai au moment où deux chiens se dévoraient ; on les aurait crus enragés à la fureur qu'ils mettaient à s'arracher les oreilles, la peau ; ils étaient en sang ; près d'eux, leurs maîtres s'envoyaient des coups de parapluies ; voyant que personne n'intervenait, je me mets en devoir de séparer les chiens.....

M. LE PRÉSIDENT.—Vous aurez mieux fait de séparer les maîtres.

LE TÉMOIN.—C'est ce que j'aurais fait ; je prends donc chaque chien par la queue, je tire, j'arrache une des queues (*rire dans l'auditoire*).

M. LE PRÉSIDENT.—Il a fallu que vous tiriez bien.

LE TÉMOIN.—Bas très fort (*nouveaux rires*), j'allais probablement arracher l'autre queue, quand ces messieurs sont tombés sur moi, par derrière..... une chose que vous ne croirez pas, le chien dont j'avais arraché la queue a gueulé naturellement ; eh bien, il a sauté de nouveau sur l'autre.....

M. LE PRÉSIDENT.—Combien de temps avez-vous été malade?

LE TÉMOIN (*surpris*).—Malade! Malade de quoi?

M. LE PRÉSIDENT.—Des coups que vous ont portés les prévenus.

LE TÉMOIN.—Oh! monsieur, ils n'étaient pas assez pour cela (*rires*). Ça ne m'a pas fait grand mal et je n'ai pas moi qui aurais fait arrêter ces messieurs ; ce sont des agents qui les ont emmenés.

M. LE PRÉSIDENT.—Enfin quels coups vous ont-ils portés?

LE TÉMOIN.—Celui-ci (Juteux) je ne pourrais pas vous dire..... je croirais volontiers qu'il voulait plutôt intervenir. C'est l'autre qui me tapait dessus, mais, je vous dis, il ne faisait plus mal qu'il ne m'en faisait.

JUTEUX.—Il est certain que, moi, je n'ai pas touché monsieur.

M. RIBOIX.—Moi, monsieur, croyez-vous que je devais être content de voir M. Juteux tomber sur moi, pâroe que nos chiens se battaient!

M. JUTEUX.—C'est votre chien qui a attaqué le mien.

M. RIBOIX.—Et, par là-dessus, de voir arracher la queue de mon chien ; qu'on n'a jamais vu une scène pareille ; les deux chiens, les deux maîtres, tout ça se battant, et puis ce colosse qui arrive, qui se met à arracher les queues, les chiens gueulaient, le monde riait ; il y avait plus de sept, cinquante personnes, et pour comble, des sergents de ville qui nous emmenaient.

Et voilà comment M. Riboix, le maître du chien allemand, a été condamné à six jours de prison, alors que le Tribunal a acquitté M. Juteux, dont les voies de fait n'ont pas été établies.

Nous avions donc raison de dire que la politique est étrangère à l'événement, comme la nationalité du chien est étrangère au jugement rendu.

JULES MOIRAUX.

L'épreuve des Innocents.—Mères, ne laissez pas vos enfants souffrir du mal de la dentition. Le sirop de Delabarre pour la dentition donne infailliblement du soulagement. Quelques gouttes frottées sur les gencives procureront un apaisement immédiat de la douleur ; épargneront aux enfants de l'ennui et des maladies et rendront moins pénibles aux mères les soins qu'elles auront à leur donner. Flacons de 200 doses, 60 cents seulement.

POUR BOUCHER LES FENTES DU BOIS DANS LES MEUBLES.—Prenez de la scture de bois, dur de préférence, tamisez avec soin, remplissez à moitié la fente, puis versez dans l'espace vide de la colle forte liquide. Avec une lame chaude, vous faites un mélange intime des deux matière. Lorsque ce mastic est froid, on peut cirer ou vernir sans qu'il y ait de trace sensible à l'œil nu.

QUE VEUT DIRE CELA?

Au cours du dernier mois, les immenses affaires de la King's Royal Germetuer Co. ont augmenté de plus de moitié ; et des ordres considérables lui viennent de partout. Le 20 février, I. L. Lyon & Cie, de la Nouvelle-Orléans lui ont donné une commande qu'ils ont payée comptant, de sept mille deux cents bouteilles à livrer de suite.

Cela veut dire :

1. Que lorsque des hommes comme le général Longstreet, le Général Turner, le Gouverneur Hubbard, le Colonel Avery, le Rév. W. G. E. Cunningham, le Rév. T. B. Hawthorne, et le Rév. Sam Jones font l'essai d'une médecine et en parlent de la façon la plus favorable, le peuple les croit.

2. Que le Germetuer a fait tout ce que ces plus ardents amis ont déclaré qu'il ferait.

3. Que le remède a triomphé de la Grippe, du Rhumatisme, de la Dyspepsie, de la débilité Nerveuse, de l'Insomnie, des affections de reins, de l'asthme, des maux d'été, des catarrhes dans tous les cas où l'essai en a été fait.

4. Que la découverte du Germetuer est la plus précieuse contribution de ce siècle à la science médicale.

Comme médecine de printemps, il n'a pas d'égal ; il fortifie l'estomac, facilite la digestion, tonifie le système, et ainsi donne santé et bonheur. Sous ce rapport nul remède ne lui peut être comparé.

Le Germetuer n'est pas un nauséabond composé ; mais aussi agréable à boire qu'un verre de limonade. Le malade l'aime et attend anxieusement l'heure de la prendre.

A vendre $1.00 la bouteille chez tous les pharmaciens.

—FABRIQUÉ PAR—

King's Royal Germetuer Co.,
ATLANTA, GEO.

TRÉSOR.....479.

F. LAUDUMIEY,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
No 175 RUE DU BAYOU,
Près Hospitale.
Voitures pour mariages, soirées, etc.
21 fév—1an

CHRÉTIEN.—Décédée, mercredi, 25 mai à 6.30 heures A M. ISABELLA, aîné de Eugene Chrétien et Joséphine Fetter, âgée de 3 ans 21 jours, native de la Nlle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Chrétien et Fetter sont respectueusement invités à assister aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, 26 mai, à 10 heures A. M. de la dernière résidence de la défunte, 351 rue Royale, près la Paix.

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose, mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT.
120 rue Royale, coin Toulouse.
6 jui—

Proclamation par le Maire.

HOTEL DE VILLE, 21 mai 1892

A M. Merrill Hall, Président de l'Union des Car Drivers et aux autres citoyens de la Nlle-Orléans :

Une grève que considérons de chars existe en ce moment à la Nouvelle-Orléans, et, comme il m'a été signalé des violations de la paix publique, je préviens par le présent, en vertu du pouvoir dont je suis revêtu comme l'exécutif en chef et le conservateur de la tranquillité de cette ville, toutes personnes que, cela peut concerner que la paix publique doit être maintenue, et que nul ne doit porter atteinte aux droits des citoyens qui s'occupent légalement de leurs occupations et de leurs devoirs.

L'attention du public est appelée sur l'extrait suivant de l'ordonnance 2326, A. S., section 2 :

"Il est de plus ordonné, etc., qu'il est défendu à toute personne de placer un obstacle sur le rois d'un chemin de fer situé à la Nlle-Orléans ou traversant ses rues, tendant à empêcher sans nécessité le libre passage des cars ou à mettre en péril la sûreté d'un par ou d'une personne quelconque voyageant dans ledit car dans les rues de la Nlle-Orléans.

"Sec. 5. Il est de plus ordonné, etc., que toute personne trouvée coupable d'une violation de l'une des dispositions des sections 1 et 2 de cette ordonnance devra subir des cours de police de cette ville, sera passible d'une amende de $5 au moins et de $25 au plus, et si elle ne peut acquitter ladite amende elle sera condamnée à séjourner de prison au plus et à un jour au moins."

En conséquence, en ma qualité d'Exécutif en chef de la ville, je publie cette proclamation pour faire savoir à tout le monde que tout acte de violence ou toute infraction de la paix publique sera immédiatement suivi de l'arrestation et de l'emprisonnement du coupable, et je sollicite instamment le concours de tous les bons citoyens pour aider les autorités à maintenir la paix.

JOHN FITZPATRICK,
Maire.

JAMES PRÉVOST,
AGENT D'ASSURANCE,
ÉTABLI DEPUIS 1886,
NO 185 RUE GRAVIER.

La Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans étant en liquidation, j'informe les porteurs de polices de cette compagnie, qu'étant dans une position indépendante du Bureau des Assureurs, je suis prêt à émettre des polices aux taux les plus réduits.
22 mai—7f

Sun Mutual Insurance Co.
Les soussignés dorénavant employés par le New Orleans Ins. Co., prennent la liberté de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils ont fait des arrangements avec le Sun Mutual Ins., Co., de cette ville, pour établir une succursale de cette Compagnie, au No 68 rue Carondelet, près du bureau des hypothèques.

Cette agence sera ouverte à ce local, le 1er juin, et en attendant, les personnes qui désireraient nous voir, nous trouveront au Bureau du Sun Mutual Ins. Co., No 57 rue du Camp—jusqu'à cette date.

Respectueusement,
J. WALLACE JOHNSON,
Agent.
CHS. LAUDUMIEY,
DÉTOUR FOUCHER.
24 mai—10f

Mmes Godin et Martinet,
ROBES ET CONFECTIONS.
44 rue Bourbon.
Prix réduit pour les toilettes d'été.
15 mai—1 m dim et mer

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
24 e 90—1 m—dim mar ven

TAPIS! TAPIS! TAPIS!
NATTES! NATTES! NATTES!
Stores! Stores!
Et Manifaques Papiers Peints pour Tapisserie,
CHEZ LEVY,
RUE DU CANAL.
Nous pensons plaisir à annoncer à nos amis et clients que nous sommes prêts maintenant à faire voir notre nouveau stock d'articles ci-dessus mentionnés, qui, en beauté et en variété, n'a jamais été égalé. Nos modèles de Tapis Moquette sont supérieurs et surpassent tout ce qu'on a jamais vu. Nous appelons particulièrement l'attention sur nos Tapis de double largeur, pour lesquels nous ne chargeons pas plus au prix ordinaire que nous le faisons pour ceux de simple largeur. (On ne sait peut-être pas généralement que nous ne vendons pas seulement des PAPIERS PEINTS, mais que nous nous chargeons aussi de les poser, et c'est pour cela que nous avons fait venir le meilleur artiste disponible dans ce genre. Aux personnes intéressées en font voir les spécimens de notre travail.
LEOPOLD LEVY, 122 RUE DU CANAL.
Les ordres de la campagne reçoivent la plus prompte attention. 12 oct 1891—1an—TWSJ

VENEZ VOIR
A quel bon marché nous vendons les beaux pianos sauvés de l'incendie!
PHILIP WERLEIN,
156 rue du Canal, entre Baronne et Carondelet.
21 fév—3m—dim mar ven

AVIS SPECIAL

Aux porteurs de Polices de la

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

Le Bureau des Liquidateurs a réassuré les risques de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans dont les polices ne sont pas échues à cette date, à la

Compagnie d'Assurances Phœnix, de Hartford, Conn.,

dont, j'ai l'honneur de l'annoncer, j'ai été nommé l'Agent-Résident.

A cette occasion, je désire signaler à votre attention le dernier état de situation annuel de la Phœnix. Vous y verrez que l'actif de ladite compagnie s'élève à $3,676,386 79.

Mon bureau, pour le moment, sera en l'ancien local,

RUE CARONDELET, NO 3,

où il me sera agréable de recevoir mes amis et les anciens clients de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

JULES TUYÈS, Agent.

LA TRÈS ANCIENNE COMPAGNIE D'ASSURANCES
Phoenix,
DE HARTFORD, CONN.,
qui a donné des preuves de sa solidité, prend la suite des affaires de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE ORLÉANS.
A la date du 1er janvier 1892, elle a publié son 75me état de situation financière semi-annuel que voici :
Capital comptant, Deux Millions de Dollars.

ACTIF AUX VALEURS DU MARCHÉ.

Comptant en caisse, en banque et en la possession d'Agents	$668,879 93
Actions d'Etat et Bons	30,500 00
Actions de Banques de Hartford	622,620 00
Actions de Banques diverses	480,204 00
Bons et Actions de Corporations et de Compagnies de Chemins de Fer	2,497,079 00
Obligations de Compagnies d'Eaux de Comté et de Ville	350,390 00
Immeubles	303,296 07
Prêts et Collatéraux	118,322 50
Prêts sur Effets immobiliers	545,634 48
Loyers et Intérêts accumulés	59,960 81
TOTAL DE L'ACTIF AU COMPTANT	$5,676,386 79

Capital Comptant	$2,000,000 00
Réserve pour Pertes non réglées	391,242 30
Réserve pour Réassurances	1,950,683 68
Net surplus	1,334,460 81
	$5,676,386 79

Total des Pertes Payées,
$29,027,788 02.

D. W. C. SKILTON, Président. J. H. MITCHELL, Vice-Président.
CHAS. E. GALACAR, 2me Vice-Président. GEO. H. BURDICK, Secrétaire.

WM. M. RAILEY,
Gérant du Département de la Louisiane.
JULES TUYÈS,
Agent-résident, No 3 rue Carondelet.

CONTINENTAL INSURANCE CO. OF NEW YORK,
—A UN—

Capital payé de	$1,000,000 00
Réserve pour les assurances actuelles	2,161,023 47
Surplus net	1,645,761 24
Surplus pour les détenteurs de polices	2,645,761 24
Actif brut	5,806,784 71

La Compagnie fait des affaires rigoureusement en conformité avec les lois de l'Etat de New York, et émet des Polices sur le fonds de sécurité. Un fonds spécial pour la protection des détenteurs de police que ne peut affecter une grande conflagration.

Elle a payé plus de vingt sept millions de pertes et est plus forte que jamais. Prenez une police à cette compagnie et vous vous sentirez plus en sécurité qu'avec celle d'une compagnie quelconque de la Nouvelle-Orléans qu'un incendie anéantira. Les pertes sont ajustées et promptement soldées. La meilleure et la moins chère. Pour conditions et tarif (les taux plus réduits garantis) s'adresser

JAMES PRÉVOST, Agent,
185 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, Lne.
27 fév 1an—4im

ETABLIE EN 1792.
COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.
Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.
BUREAU : 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.
Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.
Plus de $11,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
67 ET 69 RUE DU CAMP.
W. H. Lyman, Prés. G. W. Scott, Vice-Prés. Chas. E. Hero, Sec.
jan 92—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aucun qu'elles soient justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉ